

Lyon, le 21 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon s'inscrit dans une trajectoire d'équilibre favorable au principe de zéro artificialisation nette des sols (ZAN)

Lors de la commission permanente du 20 novembre, la Métropole de Lyon a acté le lancement de la procédure d'ouverture à l'urbanisation de 96 hectares de terrains dont 60% sont déjà urbanisés ce qui permettra d'engager le renouvellement urbain de ces quartiers. En parallèle, des terrains constructibles seront rétrozonés en zones agricoles ou naturelles, dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H, pour préserver la biodiversité, les terres agricoles ou la ressource en eau potable.

La Métropole de Lyon porte un projet de territoire qui allie le renforcement de l'offre de logements et le développement territorial en matière économique aux objectifs de zéro artificialisation nette des sols et de préservation des ressources.

Ce modèle d'équilibre procède d'une nouvelle manière de faire la ville, en adaptant la planification urbaine et les conditions de la constructibilité. La reconstruction de la ville sur elle-même ou la densification qualitative sont notamment des solutions pour limiter l'impact sur les ressources et les paysages, et préserver les îlots de fraîcheur, tout en ayant des coefficients de pleine-terre plus élevés pour apporter fraîcheur et meilleure gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H, la commission permanente a délibéré sur les prochaines zones à urbaniser de 16 secteurs constructibles sur le territoire métropolitain :

- **96 hectares sont engagés pour être ouverts à l'urbanisation¹** afin de répondre aux besoins du territoire, en priorisant la construction de nouveaux logements, des nouveaux équipements publics et des zones d'activités productives.
- **64 hectares (dans ces 96 ha) sont déjà urbanisés et permettront des projets de renouvellement urbain** ou la régénération de fonciers économiques.
- **En parallèle, 71 hectares seront proposés en rétrozonage à la modification n°4 du PLU-H pour être classés en zones agricoles ou naturelles**, afin de sanctuariser la préservation d'une vingtaine de secteurs présentant des qualités indéniables pour l'agriculture, la biodiversité ou la gestion des eaux.

Ces propositions font suite à une analyse fine des besoins du territoire réalisée par la Métropole de Lyon en lien avec les différentes Communes concernées. À titre d'exemple : à Saint Didier-au-Mont-d'Or, sur le secteur du Favril, 1,7 hectares vont être ouverts à l'urbanisation pour la création de logements sociaux, mais le reste du secteur va être rétrozoné pour préserver ce vallon paysager ; à la Tour-de-Salvagny, 9 hectares seront ouverts pour des activités économiques à La Poterie, le reste de la zone sera préservé pour l'activité agricole ou des espaces naturels, à Villeurbanne, 7 hectares seront ouverts à l'urbanisation afin de réaliser des équipements sportifs dans le secteur de la Feysse, à

¹ Zone à urbaniser (AU) strictes

Charbonnière-les-bains, 9 hectares seront ouverts à l'urbanisation afin de permettre l'extension d'un campus numérique et la création de logements et d'un collège.

L'enquête publique sur la modification du PLU-H aura lieu au printemps 2024 en vue d'une approbation à la fin de l'année 2024, qui inclura l'ouverture de ces nouvelles zones d'urbanisation et les rétrozonages précités.